

3. A-t-on fait un appel ou une demande de soumissions pour ces approvisionnements?

4. Si oui, quelles personnes ont soumissionné et quel a été le montant de chaque soumission?

M. Michaud—Lundi prochain—QUESTION—1. L'Etat paie-t-il un loyer quelconque pour le local du bureau de poste à Dalhousie, Nouveau-Brunswick?

2. Si oui, quel loyer annuel ou mensuel verse-t-il?

3. Depuis le 1er septembre 1930, le gouvernement a-t-il acheté quelque terrain pour l'emplacement d'un bureau de poste dans la ville de Dalhousie?

4. Si oui, quand ce terrain a-t-il été acheté, de qui, quel prix a été payé et quand?

5. A-t-on construit un bureau de poste ou un édifice quelconque sur ce terrain acheté pour être l'emplacement d'un bureau de poste?

6. Sinon, construira-t-on un bureau de poste dans la ville de Dalhousie?

7. A-t-on attiré l'attention du gouvernement sur le fait que le terrain acheté pour être l'emplacement d'un édifice public dans la ville de Dalhousie, est, le cas échéant, mal situé?

**M. Ralston*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous bordereaux de salaires, pièces justificatives et autres documents relatifs à des ouvrages faits, des matériaux fournis ou de l'argent versé pour les travaux exécutés en 1933 et en 1934 au brise-lames de Boccaro-Ouest, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, avec une déclaration relative au travail vraiment exécuté en 1933 et en 1934, et à la somme déboursée ou à la dette encourue jusqu'au temps où le travail a été arrêté le, ou vers le 20 janvier 1934, et au travail qui reste à exécuter et à l'estimation du coût de ce travail.

**M. Ralston*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous bordereaux de salaires, comptes, pièces justificatives et autres documents relatifs à l'ouvrage fait, aux matériaux fournis, ou à l'argent dépensé pour les travaux exécutés en 1933 au brise-lames de Port Latour, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, avec une déclaration relative au travail réellement exécuté en 1933, à la somme dépensée, ou à la dette encourue, au travail qui reste à exécuter et à l'estimation du coût de ce travail.

**M. Casgrain*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses fonctionnaires et le ministre plénipotentiaire à Tokio au sujet de la construction d'un édifice public pour la Légation canadienne à Tokio, de même qu'une copie de l'arrêté du conseil autorisant la construction dudit édifice, des plans, devis, contrats et de tous documents que le gouvernement a en sa possession et qui ont trait à la construction dudit édifice public pour la Légation canadienne à Tokio.

**M. MacLean*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral au sujet des pensions de vieillesse, y compris une copie du contrat passé entre la province et le gouvernement fédéral au sujet de cette affaire.

M. McGibbon—Lundi prochain—RÉSOLUTION—La Chambre est d'avis que lors que des sentences de mort doivent être exécutées par ordre des tribunaux du Canada, ces exécutions devraient avoir lieu à certains centres outillés à cette fin, et par procédé d'électrocution au lieu de la pendaison.